

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N°01/2019 DU CONSEIL INTERCOMMUNAL**  
**ENFANCE & JEUNESSE (ENJEU)**  
**du mercredi 5 juin 2019 à Bursins**

Mme Pascale Vollenweider, Présidente, ouvre la séance et remercie la commune de Bursins pour son accueil. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée.

**Présences**

28 délégués et suppléants (10 fixes et 18 variables) sur 34 sont présents.

Excusés :

Délégué fixe : M. Gilles Favre (pas de remplaçant)

Délégués variables : Mme Sophie Colomer Widmer (pas de remplaçant)  
Mme Anne-Laure Berger (remplaçant excusé)  
M. Christian Hofer (remplacé par M. Jacques Samain)  
M. Andreas Buntschu (remplacé par Mme Valérie Schlup Mantzouranis)  
M. Jean-Pierre Roland (pas de remplaçant)  
M. Christian Scaiola (pas de remplaçant)

Absente :

Déléguée fixe : Mme Maria Ganz (pas de remplaçant)

**1. Acceptation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2018**

Le procès-verbal est accepté à la majorité moins 1 abstention.

**3. Assermentation de délégués et suppléants du Conseil intercommunal**

Mme Stéphanie Bartolini	déléguée fixe	Essertines sur Rolle
M. Fabien Aepli	délégué variable	Luins
Mme Paulette Hauser	déléguée variable suppléante	Luins
M. Antonio Nerone	délégué variable suppléant	Mont-sur-Rolle

**4. Communications du Bureau**

Le Bureau s'est réuni en date du 1<sup>er</sup> mai 2019 en vue de préparer la présente séance. Il a été décidé que Mme Vollenweider transmettrait un courriel aux communes dans le but de trouver des candidats prêts à repourvoir les différents postes vacants au sein de la Cogest, Cofin ainsi que du Bureau, à la suite de différentes démissions.

Un courrier a été reçu de la part de Mme Pascale Chamay Berger, déléguée variable pour la commune de Perroy et scrutatrice suppléante du bureau, annonçant qu'elle avait décidé de quitter l'Association intercommunale.

## 5. Communications du CODIR

### *ARAERE*

Mme Sandra Gordon annonce que l'Assemblée générale extraordinaire de l'ARAERE a eu lieu ce jour à 18h. Elle relate brièvement les raisons de cette séance :

En 2016, les statuts de l'Association Régionale pour l'Accueil de jour des enfants de Rolle et Environs (ARAERE) ont été modifiés en vue de la fusion avec l'Association Enfance et Jeunesse (EnJeu). Suite à cela, le comité de direction de l'ARAERE a été repris par EnJeu ainsi que les actifs qui ont été également gérés par cette dernière depuis la fusion. L'ARAERE est restée employeur du personnel éducatif jusqu'au 31 décembre 2018. Maintenant que tous les employés ont reçu et signé le contrat de travail de leur nouvel employeur « EnJeu », l'ARAERE a pu être valablement dissoute.

### *Camps et sorties scolaires*

M. Samuel Dufour résume le travail du groupe de réflexion qui a été créé pour repenser les camps et sorties scolaires. En effet, un arrêté fédéral a été validé récemment interdisant de facturer ces sorties aux parents, si ce n'est un maximum de Fr. 16.00 par jour correspondant au coût de la nourriture pour un enfant à la maison. Les enseignants estiment qu'on peut diminuer ces coûts, par exemple en réduisant le nombre de camps. Les camps de ski, qui sont les plus onéreux, seront les premiers à être supprimés. Mme Ingrid Jorisson explique que les voyages en Suisse seront priorités car ils reviennent moins cher et sont plus écologiques que les grands déplacements en avion. A noter que les coûts supplémentaires se ressentiront dans le budget 2020. *Selon présentation annexée.*

### *Accueil extra-scolaire des 7-8P*

Mme Jorissen présente le projet pilote 2018 pour un accueil encadré des 7-8P qui n'ont plus accès aux UAPE mais qui ont encore besoin d'une certaine surveillance au vu de leur jeune âge. Selon la modification de Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) cela deviendra prochainement obligatoire. Une demande de subvention a été transmise à l'Office d'accueil de jour des enfants (OAJE) qui pourrait être obtenue même si la participation des parents couvre entièrement le coût de l'éducateur. Cela reste à confirmer. *Selon présentation annexée.*

## 6. Préavis N° 01-2019 du Comité de Direction concernant les comptes et la gestion de l'exercice 2018

Mme Gordon lit les conclusions du Comité.

M. Pierre Jaccard donne lecture des conclusions de la Commission de gestion qui sont identiques à celles du préavis.

Mme Vollenweider passe les comptes en revue :

### **Scolaire**

- *p.43, cpte 151 bibliothèque :*

M. Claude Gaignard signale que le document est tronqué et qu'il manque les lignes correspondant au revenus, soit :

Vente des titres	CHF	1'033.55
Remboursement charges salariales (part canton)	CHF	139'830.95
Amendes	CHF	2'721.95
Participation commune de Rolle 65%	CHF	164'500.95
Participation autres communes	CHF	77'808.21

### Accueil de jour

Mme Anne Guisolan rappelle que la Commission des finances avait demandé en 2018 que les budgets des structures gérées par la fondations soroptimistes soient clarifiés. Elle demande si la Commission de gestion a obtenu des informations détaillées concernant les doublons qui apparaissaient dans les comptes au niveau des frais et des honoraires relatifs à la gestion des différentes structures.

Mme Gordon répond que le détail des structures de la fondation a été fourni à la Commission de gestion, ce qui est confirmé par cette dernière. Toutefois le document est trop lourd pour être fourni à tous les conseillers.

Ce volet des comptes ne suscitant plus aucune question ni remarque, il est procédé au vote.

### Après vote, le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :

1. d'approuver les comptes 2018 du volet scolaire ;
2. d'approuver les comptes 2018 du volet bibliothèque ;
3. de restituer la différence en faveur des communes, qui s'élève à CHF 932'714.42 ;
4. d'approuver les comptes 2018 du volet accueil de jour ;
5. de restituer la différence en faveur des communes, qui s'élève à CHF 697'907.81 ;
6. de donner décharge au CODIR pour sa gestion durant l'exercice 2018 ;
7. de donner décharge à la Commission de Gestion de son mandat.

### 7. Préavis N° 02-2019 du Comité de Direction concernant une demande de crédit de construction pour la création de deux salles de classes supplémentaires dans le bâtiment C du Martinet.

Mme Gordon lit les conclusions du Comité de direction.

Mme Anne Guisolan donne lecture des conclusions de la Commission des finances qui sont identiques à celles du préavis.

### Après vote, le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- D'accorder un crédit de CHF 80'000.00 au Comité de direction en vue des travaux de réaménagement des bâtiments A et C du site du Martinet afin d'y créer deux salles de classes supplémentaires.
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités actuellement disponibles.

- Mme Valeria Mozzetti constate à la lecture du préavis, qu'il est question d'un besoin de trois classes, alors que la construction de deux salles est projetée.

Mme Jorissen explique que ce point n'est pas encore confirmé et que les deux classes supplémentaires pourraient suffire. Si ce n'est pas le cas, il serait possible de casser un mur supplémentaire. A suivre selon les conséquences de la fermeture de l'école privée GEM à Etoy. Au besoin, un portakabin sera installé d'ici 2020.

- M. Mani fait remarquer qu'un budget de Fr. 8000.- est prévu pour la commande de tableaux interactifs qui sont déjà dépassés. Ne serait-il pas préférable d'investir dans des écrans avec une technologie d'écrans connectés préconisée par le canton ? Il précise que l'Union des communes vaudoises est en pourparler pour déterminer la participation prévue de l'Etat de Vaud.

Mme Gordon répond qu'il ne sera pas commandé de tableaux interactifs dépassés mais uniquement des écrans interactifs avec une technologie actuelle tel que les modèles installés dans le nouveau collège de Gilly.

**8. Préavis N° 03-2019 du Comité de Direction concernant une demande d'utilisation partielle du fonds de réserve pour réaliser un audit sur la piscine du Martinet et son bâtiment présenté dans le préavis N° 03-2017.**

Mme Gordon lit les conclusions du Codir.

Mme Anne Guisolan donne lecture des conclusions de la Commission des finances qui sont identiques à celles du préavis.

**Après vote, le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :**

- D'approuver une dépense de CHF 50'000.00 pour réaliser un audit de la piscine et de l'état du bâtiment.
- D'approuver l'utilisation partielle du fonds de réserve pour financer cette dépense.

- Mme Mozzetti demande si l'audit inclut une évaluation des normes sismiques et amiante.

M. Straub répond qu'il a été constaté que tous les bâtiments du Martinet n'avaient pas eu d'expertise d'amiante, ce qui sera fait. De plus la corrosion due aux vapeurs chlorées sera également expertisée selon les normes actuelles.

**9. Election du Bureau du Conseil intercommunal (président, vice-président, scrutateurs et scrutateurs suppléants)**

Suite à la démission du Bureau de Mme Pascale Chamey Berger et de Mme Rita Cuénod, scrutatrice suppléantes, Mme Barbara Barraz et M. Boris Wirrich ont accepté de reprendre cette fonction. Les autres membres ayant accepté de reconduire leur mandat, les membres du Bureau sont élus par acclamation à l'unanimité par les délégués.

➤ Composition du Bureau pour l'année 2019-2020 :

Vollenweider Pascale	Rolle	Présidente
Guisolan Anne	Bursins	Vice-Présidente
Eynard Nathalie	Rolle	Scrutatrice
Seiler Claude	Mont-sur-Rolle	Scrutateur
Barraz Barbara	Essertines-sur-Rolle	Scrutatrice suppléante
Wirrich Boris	Luins	Scrutateur suppléant

**10. Élection de la Commission de gestion et de la Commission des finances**

M. Pierre Jaccard, président de la Commission de gestion a annoncé sa démission de la Cogest. Suite au mail envoyé par le Bureau aux communes, c'est Mme Stéphanie Bartolini d'Essertines-sur-Rolle qui s'est proposée pour reprendre cette fonction.

De plus, M. Laurent Schatzmann ayant rapporté plusieurs années au sein de la Commission de gestion, a proposé de céder sa place si l'un des délégués était intéressé. C'est M. Daniel Emery, de Tartegnin qui a souhaité de reprendre cette fonction.

Tous les autres membres de la Commission de gestion et de la Commission des finances acceptent de reconduire leur mandat.

Les membres de la commission de finances et de la commission de gestion sont élus à l'unanimité par acclamation.

➤ Composition des commissions permanentes pour l'année 2019-2020 :

<i>Commission de gestion</i>	<i>Commission des finances</i>
Bartolini Stéphanie	Guisolan Anne (Présidente)
Dubuis Ariane	Perren Dominique
Mani Frédéric	Emery Daniel
Burnier Pierre	Berger Anne-Laure
Eynard Nathalie	Wirrich Boris
Brunner Hans-Peter	Scaiola Christian
Roch François	Favre Gilles

## 11. Divers et propositions individuelles

- M. François Roch revient sur la communication du CODIR concernant la limitation des camps et sorties scolaires. Il est persuadé qu'il y a beaucoup de richesses à découvrir en Suisse et qu'il faut se préoccuper de l'écologie. Cependant, il pense qu'il existe également de la culture à découvrir à l'étranger et qu'il est dommage de se limiter à notre pays. Il serait plutôt favorable à une sensibilisation qu'à une interdiction des voyages à l'étranger.

M. Dufour précise qu'il ne s'agit pas d'une interdiction mais d'une suggestion qui est faite aux écoles. Un budget sera proposé et ces dernières décideront ce qu'elles souhaitent en faire.

M. Seiler pense que les stands pâtisserie pourraient encore financer les camps.

Mme Gordon répond que cela dépend de la volonté des directeurs.

- Mme Mozzetti demande si un budget existe pour favoriser les trajets à vélo et la mobilité douce. Mme Dentan répond que rien n'est prévu à ce stade.

Mme Dominique Perren souhaiterait que cela puisse être envisagé dans un futur proche.

Mme Chantal Maurer répond que c'est du ressort des communes.

Mme Jorissen précise que les Associations intercommunales doivent garantir les transports en bus selon la Loi sur l'école obligatoire (LEO) mais que la mobilité douce n'est pas de leur ressort, ce qui est confirmé par Mme Marlyse Dentan.

M. Mani répond que Région de Nyon a fait une analyse globale des besoins en mobilité douce dans le district et que ceux-ci seront subventionnés dans le cadre du Grand Genève. En effet, cela relève de la compétence communale et régionale.

M. Parmelin, Syndic, souhaite la bienvenue aux délégués et les convie à l'appétitif offert par sa commune.

La séance est levée à 19h25.

Au nom du Conseil intercommunal de l'Association Enfance & Jeunesse

La Présidente :



Pascale Vollenweider

La Secrétaire :



Sandrine Vaucher